

DETEC  
Palais fédéral Nord  
3003 Berne

Par email :  
[finanzierung@bav.admin.ch](mailto:finanzierung@bav.admin.ch)

Genève, le 8 juillet 2019

---

**Procédure de consultation : loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises**

---

Madame, Monsieur,

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) procède actuellement à une consultation sur le projet mentionné en objet. Celui-ci revêtant une importance économique indéniable, constructionromande, association fédérant une dizaine d'associations romandes de branche et d'associations interprofessionnelles cantonales du Gros œuvre, du Second œuvre, des Métiers techniques du bâtiment, des mandataires et des fournisseurs de la construction, a examiné le projet mis en consultation et arrêté sa position.

**constructionromande soutient le projet de loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises.**

S'agissant de l'infrastructure elle-même, il s'agit d'un projet novateur, innovant, et à même d'apporter une contribution avantageuse aux efforts visant à améliorer le transport de marchandises en Suisse, à lutter contre l'engorgement des réseaux tant routiers que ferroviaires, et à améliorer encore le bilan environnemental et climatique des activités économiques du pays.

constructionromande soutient la position détaillée de l'association nationale constructionsuisse, invite le DETEC à s'y référer et à faire siennes les recommandations y contenues.

En parallèle à la position de constructionsuisse, constructionromande invite le lecteur à se référer aux quelques éléments complémentaires rapportés dans le questionnaire de consultation joint à la présente.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien apporter à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

constructionromande

Le Directeur



Nicolas Rufener

Réponses au catalogue de questions par rapport au projet mis en consultation *Loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises (LTSM)*

constructionromande soutient la position détaillée de l'association nationale constructionsuisse ; les remarques ci-après s'entendent comme compléments aux réponses de constructionsuisse.

1. **Voyez-vous un besoin en Suisse pour le transport souterrain de marchandises tel qu'il est décrit dans le projet de Cargo sous terrain (CST) ?**

Oui.

Les infrastructures de transport suisses subissent un engorgement important de certains axes. Une augmentation des capacités routières ou ferroviaires n'étant pas toujours possible, cela a du sens d'explorer le développement d'infrastructures maximisant l'utilité économique tout en minimisant l'impact sur l'aménagement du territoire.

2. **Approuvez-vous le fait que la Confédération soutienne une telle installation de transport souterrain de marchandises en instaurant une procédure d'approbation des plans et qu'ainsi il ne soit plus nécessaire d'obtenir d'autres concessions, autorisations ni plans cantonaux ?**

Oui.

constructionromande soutient une procédure analogue à celle existante pour les infrastructures ferroviaires.

3. **Êtes-vous d'accord avec les objectifs du projet (procédure d'approbation des plans, plan sectoriel, pas d'appui financier de la part de la Confédération et mise à profit du cadre légal actuel) (ch. 4.1.1) ?**

Partiellement.

constructionromande approuve l'orientation générale des objectifs. Ceci étant, contrairement aux infrastructures routières et ferroviaires, le CST serait une infrastructure entièrement privée et dont le succès dépend de son adéquation avec les besoins du marché. Il est donc important que les acteurs privés liés au CST soient inclus dans les procédures.

4. **Approuvez-vous la solution proposée (chap. 4.1) ? Plus particulièrement :**  
a. **Êtes-vous d'accord avec l'idée d'une loi de portée générale ?**

Oui.

- b. **Êtes-vous d'accord que la Confédération impose les périmètres et les corridors de planification dans le cadre de la procédure du plan sectoriel et que la définition concrète des installations et des tracés souterrains soit du ressort des cantons ?**

**Partiellement :** le CST serait une infrastructure entièrement privée et dont le succès dépend de son adéquation avec les besoins du marché. Il est donc important que les acteurs privés liés au CST soient inclus dans les procédures.

- c. **Êtes-vous d'accord que la Confédération approuve seulement les installations de transport souterrain de marchandises et l'accès qui y est raccordé dans le cadre de la procédure d'approbation des plans et que les autres compétences (comme la desserte des transports) demeurent du ressort des cantons / des communes ?**

Oui.

- d. Estimez-vous nécessaire que l'autorité d'approbation puisse exiger d'éventuelles sûretés par rapport à un démantèlement ?

*Sans commentaires.*

5. Avez-vous d'autres remarques par rapport au projet mis en consultation ?

- a. Avez-vous des remarques par rapport à d'autres contenus du projet ?

*Sans commentaires.*

- b. À votre avis, existe-il des sujets qui n'ont pas été suffisamment pris en compte ?

Impact sur la politique des transports :

constructionromande insiste sur un élément qui n'est pas abordé dans le cadre de cette consultation : la « neutralité technologique » du transport de marchandises.

La Suisse connaît à ce jour nombre de mesures qui augmentent artificiellement le coût du transport de marchandises par la route dans le but d'inciter au report modal vers le transport ferroviaire. La redevance RPLP, dont le calcul de la part liée aux coûts externes immatériels (frais liés à la congestion, etc.) est marqué par un fort biais en défaveur du transport routier, est la traduction directe de cette volonté.

Or, le transport routier reste incontournable pour nombre de prestations de transport. constructionromande insiste donc sur la nécessité de garantir que l'entrée en vigueur éventuelle du CST ne donne pas lieu à de nouvelles politiques incitatives en défaveur du transport routier. Le CST étant une infrastructure privée, il y a lieu de privilégier les mécanismes de marché et de laisser l'offre et la demande s'équilibrer sans interférence externe. Tout lien croisé entre la RPLP et le CST est à éviter. constructionromande souligne à ce titre que le CST n'est pas appelé à bénéficier de subventions publiques, contrairement au transport ferroviaire.

Couverture régionale :

constructionromande prend acte du fait que si le CST devait voir le jour, le premier tronçon se ferait entre Härkingen-Niederbipp et Zurich. constructionromande estime nécessaire que le développement futur du CST se fasse en englobant l'ensemble des régions du pays, des agglomérations et centres économiques. Le CST étant une infrastructure privée, les mécanismes de marché seront ici prépondérants dans les décisions d'investissement. constructionromande encourage cependant les autorités fédérales à faciliter un développement uniforme du CST via les procédures relevant de son ressort (plan sectoriel, etc.).

\*\*\* \*\*

**constructionromande est une association intercantonale fondée en 2016 pour défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction. Elle est affiliée à constructionsuisse dont elle diffuse les idées et les valeurs en Suisse romande.**

**constructionromande fédère une dizaine d'associations romandes de branche et d'associations interprofessionnelles cantonales du Gros œuvre, du Second œuvre, des Métiers techniques du bâtiment, des mandataires et des fournisseurs de la construction. Elle constitue de ce fait un interlocuteur privilégié et représentatif auprès des politiciens et des médias pour toutes les questions se rapportant à l'industrie romande de la construction.**